

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 113 (1968)
Heft: 7

Rubrik: Informations

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Où s'arrêtera cette évolution, et quelle portée pratique aura-t-elle sur les armes dites « de guerre »?

Pour l'heure, il est prématûré de dégager des conclusions.

Disons qu'il ne se passe pas d'année sans que des novateurs mettent au point et proposent des innovations en ce domaine. La mise à feu électrique, les étuis combustibles, sont autant d'exemples de cette frénésie des créateurs.

Pourtant ce qui est valable sur le plan du prototype ne résiste pas aux conditions d'emploi au front ou procède de modules complémentaires trop fragiles.

Il est trop tôt pour faire de la prospective, mais ces évolutions sont à suivre de près.

Roland RAMSEYER

Informations

Assemblée générale 1968 de la Société romande AVIA-DCA

Réunis en assemblée générale, le 24 février dernier, les membres présents de l'Avia-DCA romande purent, en lever de rideau, visiter les installations de la sécurité aérienne de l'aéroport de Cointrin. Aimablement conduits par Messieurs Zurcher et Fetz, ils furent initiés aux différentes tâches qui incombent au contrôle régional, au contrôle d'approche, ainsi qu'à la tour de contrôle; ils ont également pu se rendre compte de la complexité et de la grande précision du travail qui s'effectue en partie dans l'obscurité des chambres où sont installés les écrans de radars. Le réseau des installations des contrôles régionaux assurent la sécurité en vol de milliers de passagers, de jour comme de nuit. Nous remercions encore Radio-Suisse SA de nous avoir autorisés à faire cette visite, et nos deux guides pour tous les renseignements qu'ils se sont donné la peine de nous fournir.

C'est dans l'un des salons du restaurant de l'aéroport que se déroula ensuite l'assemblée générale 1968. Après l'adoption du procès-verbal de la dernière assemblée générale, du rapport du président, de celui du trésorier et des vérificateurs, l'assemblée accepte de confirmer le comité actuel dans ses fonctions pour une nouvelle année. Le comité est donc formé de:

Plt Etienne Métraux, président,
Plt Jean-Claude Saporiti, secrétaire,
Plt Fred Gorgerat, trésorier,
Cap Jean-Claude Margelisch, délégué du canton du Valais,
Plt Louis Giron, délégué du canton de Vaud,
Lt Armand Rosset, délégué du canton de Neuchâtel.

Pour compléter ce comité, il manque encore un vice-président et un délégué pour chacun des cantons de Fribourg et Genève. Nous espérons vivement pouvoir présenter un comité complet lors de notre prochaine assemblée générale!

L'assemblée a accepté de porter la cotisation à Fr. 18.— par suite de l'augmentation du prix de l'abonnement à la Revue militaire suisse, notre organe officiel de liaison.

Rappelons que le programme d'activité 1968 prévoit consacrer une journée à la visite de l'exposition d'armes dans le cadre des « Journées genevoises de défense nationale » qui auront lieu du 9 au 19 mai 1968. Nous avons retenu la date du 18 mai qui coïncide avec celle de la démonstration aérienne. Le 21 mai, nous pourrons assister à un exercice « Veritas » pour lequel toutes les indications utiles vous seront données par circulaire. Enfin, nous envisageons de mettre sur pied une sortie familiale à mi-septembre.

Nos statuts ont été complétés par un article 13 qui donne la possibilité à l'assemblée générale d'élire des membres d'honneur, sur proposition du comité ou de l'assemblée. Le premier bénéficiaire de cette nouvelle disposition a été élu par acclamations; il s'agit du colonel EMG Marcel Racine qui a repris en main la destinée de l'Avia-DCA romande et l'a mise parfaitement au point avant de la céder au comité actuel.

Au chapitre des questions diverses, nous enregistrons la proposition attrayante du lieutenant-colonel Jean Rubeli d'organiser une nouvelle sortie à l'étranger dans le genre de celle qu'il avait déjà brillamment préparée en 1961. Tous ceux qui eurent le privilège d'y participer en ont gardé un excellent souvenir.

Enfin, un repas pris en commun mit fin agréablement à cette journée.

Le comité